



Service : Direction
développement durable – Pôle
Environnement Urbain
Réf : MR/CR/GB
Tél. : 04.66.56.10.64

C2018_04_22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 5 AVRIL 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Pierre MARTIN, Jean-Charles BENEZET, Patrick MALAVIEILLE, Philippe RIBOT, Ghislain CHASSARY, Bonifacio IGLESIAS, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Claude BONNAFOUX, René PRADEN, Hervé GRIMAL, Lucile PIALAT, Jean-Michel PERRET, Serge BORD, Yves COMTE, Georges BRIOUDES, Gérard RÉVERGET, Alain GIOVINAZZO, Frédéric ITIER, Sylvain ANDRÉ, Liliane ALLEMAND, Roger BERTRAND, Éric MAUBERNARD, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Georges BESSE-DESMOULIÈRES, Jacky, FERNANDEZ, Sylvie PEREZ, Patrick DELEUZE, Fabienne VEZON, Thierry JACOT, Richard HILLAIRE, Fabien FIARD, Aurélie GÉNOLHER, Pascal MILESI, Jacques BOUDET, Jean-Marc VERSEILS, Jacques PÉPIN, Andrée ROUX, Guy MANIFACIER, Lionel ANDRÉ, Cyril OZIL, Jérôme VIC, René DOUSSIÈRE, Patrick AMBLARD, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Gérard BARONI, Olivier DEVES, Simone VEDRINES, Roch VARIN D'AINVELLE, Josette CRUVELLIER, Bernard ROSSET-BOULON, Catherine FERRIÈRE, Stéphane SCHNEIDER, Laurent HUGUES, André CAPDUR, Ludovic MOURGUES, Laure BARAFORT, Daniel, NICOLAS, Roseline BOUSSAC, Jean-Pierre MAURIN, Mireille GAL, Serge POUECH, Bernard SALEIX, Jocelyne PEYTEVIN, François GILLES, Ghislaine SOULET, Alain BENSACKOUN, Joseph PEREZ, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Marie-José VEAU-VEYRET, Béatrice BERNARD-CHAMSON, Pierre HÉRAIL, Annie ARCANGIOLI, Jean-Michel SUAU, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Jean-Luc EVESQUE, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Christian CHAMBON, Soraya, HAOUES, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Nordine SEKARNA, Cyril LAURENT, Benjamin MATHEAUD, Christelle DAL CERRO

POUVOIRS :

Thierry BAZALGETTE (pouvoir à M. Gérard REVERGET), Alain REY (pouvoir à M. Patrick MALAVIEILLE), Patrice PUPET (pouvoir M. Jérôme VIC), Frédéric GRAS (pouvoir à M. Claude BONNAFOUX), Jean-Pierre CORDIER (pouvoir à M. André CAPDUR), Michèle VEYRET (pouvoir à Mme Marie-Christine PEYRIC), Catherine LARGUIER (pouvoir à Mme Martine MAGNE), Fabienne FAGES DROIN (pouvoir à M. Cyril LAURENT), Éric PLANTIER (pouvoir à M. Serge BORD), Virginie SORTAIS (pouvoir à M. Jean-Charles BENEZET)

ABSENTS EXCUSÉS :

Christian TEISSIER, Laurent BRUNEL, Patrick FONTAINE, Christophe BOUGAREL, Serge MEURTIN, Philippe ROUX, Nathalie CHALLIER, Chantal GUILLEMET

Objet : Avis sur la demande d'intégration de la commune de Vabres dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
d'extension de l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes ,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle » ;

Vu la demande de la commune de Vabres, en date du 4 novembre 2017, en vue de son rattachement à la charte du Parc national des Cévennes ;

Vu l'accord du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes par délibération n°20170065 du 28 février 2017 ;

Vu l'approbation du Ministre de l'Environnement, Monsieur Nicolas Hulot par courrier en date du 29 novembre 2017 ;

Vu la saisine de la Communauté Alès Agglomération par le Parc national des Cévennes en date du 13 décembre 2017 ;

Considérant que de par son rattachement à la Communauté Alès Agglomération, la procédure actant l'adhésion de la commune de Vabres à l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes implique un avis motivé de l'assemblée délibérante de l'EPCI ;

Considérant que la Communauté Alès Agglomération travaille également sur une nouvelle convention d'adhésion à la Charte du Parc national des Cévennes ;

Considérant que l'avis du Conseil communautaire doit être adressé à la sous-préfecture de Lozère, la préfète de Lozère étant le commissaire du gouvernement de l'établissement public Parc national des Cévennes ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De donner un avis favorable à la demande d'intégration de la commune de Vabres dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes.

De transmettre ce présent avis à la sous-préfecture de Florac Trois Rivières.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN

